



Arrêté du maire

Pôle techniques et opérationnel – N° ST22_774

CEPECA CITEOS
Rue Noël Lacoste / allée des gravettes / rue du Général Niox
Secteur : OUEST
05/12/2022

Le maire de la commune de Saint-Médard-en-Jalles,

Vu le Code Général des collectivités territoriales.

Vu l'article L.2212-1 à 2213-6 du Code général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière.

Vu la délibération DG20_045 en date du 4 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122.22, du code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération DG20_132 en date du 30 septembre 2020 puis par la délibération DG22_029 en date du 9 février 2022.

Considérant que l'entreprise CEPECA CITEOS et ses sous-traitants vont effectuer des travaux de tranchées et de câblage pour le réseau de basse tension et de haute tension sur la rue Noël Lacoste jusqu'au croisement de l'allée des gravettes et de la rue du Général Niox à Saint-Médard-en-Jalles, à compter du 05/12/2022.

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation aux abords des travaux.

Arrête

Article 1 : En raison des travaux de tranchées et de câblage pour le réseau de basse tension et de haute tension sur la rue Noël Lacoste jusqu'au croisement de l'allée des gravettes et de la rue du Général Niox à Saint-Médard-en-Jalles, la rue sera **barrée** sauf pour les riverains les services publics et de secours suivant les phases suivantes :

- **Phase 1** : sur la rue du Général Niox : mise en place d'une déviation par l'allée Noël Lacoste, l'allée des gravettes, rue du général Niox , rue de Belfort en direction de l'avenue Blaise Pascal.

Mise en place d'une déviation sur la rue du Général Niox, l'allée de Ninon en direction de l'avenue Blaise Pascal.

- **Phase 2** : sur Noël Lacoste : mise en place d'une déviation sur la rue Général Niox, la rue Ninon en direction de l'avenue Blaise Pascal.

- **Phase 3** : sur l'allée des gravettes : mise en place d'une déviation par la rue Noël Lacoste, la rue du général Niox, l'allée de Ninon en direction de Blaise Pascal.

- Mise en place d'une déviation sur l'allée des gravettes, la rue du Général Malterre en direction de l'avenue Blaise Pascal.

Le trottoir sera occupé et le stationnement sera interdit au droit des travaux. Un cheminement piéton sera maintenu. Ce chantier se déroulera dans la période comprise entre le 05/12/2022 et le 27/01/2023.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h aux abords des travaux.

Article 3 : L'entreprise CEPECA CITEOS et ses sous-traitants chargées des travaux, mettront en place la signalisation réglementaire afférente aux articles 1 et 2 et assurera une information préalable des riverains.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé :
d'en adresser ampliation à : L'entreprise CEPECA CITEOS ; Kéolis ; Info Trafic ; Pompiers de Saint-Médard-en-Jalles ; Service Police Municipale et Gendarmerie de Saint-Médard-en-Jalles ;
de faire exécuter le présent arrêté, par les personnes sus-visées, chacune en ce qui les concerne.
forme qu'elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois compter de sa notification, de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

MAIRIE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

Certifié exécutoire par le maire compte tenu :

- de l'affichage au public le 1/12/2022
- de la publication au recueil des actes administratifs de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles le 1/12/2022

Fait à Saint-Médard-en-Jalles, le 29 novembre 2022



Claude Joussaume
maire délégué Valorisation et entretien des équipements et services techniques